S.A.G.E.

Schéma d'**A**ménagement et de **G**estion des **E**aux du bassin versant du Gapeau

Une nouvelle dynamique pour la gestion de l'eau

Le Réal Martin (source photo SMBVG)

Ces dernières années, la dégradation des milieux naturels, l'urbanisation croissante, le changement climatique, ont multiplié et accentué les inondations sur le bassin versant du Gapeau causant des dégâts à la fois humains, matériels, économiques et environnementaux. A ceci, s'ajoutent d'autres pressions : la surexploitation de la ressource en eau superficielle et souterraine, les pollutions liées aux activités humaines, les nombreux ouvrages et aménagements modifiant les écoulements des cours d'eau, etc.

Face à ce constat, les acteurs de l'eau se sont réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau pour trouver une solution adaptée à la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Cette solution est l'outil SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux- qui permet de concilier les usages de l'eau et la préservation des milieux.

Ainsi, la Commission Locale de l'Eau a travaillé activement depuis 2013 à la création d'un nouvel établissement public : le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau réunissant les communes et les communautés de communes concernées.

Le Syndicat Mixte créé depuis février 2014 par le Préfet et installé depuis mai 2014, portera la réalisation des études et travaux envisagés par la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du SAGE. Pour encadrer cette démarche, une chargée de mission a été recrutée. Une nouvelle dynamique est lancée sur le territoire.

Patrick MARTINELLI

Président de la Commission Locale de l'Eau
Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau

Le Gapeau, deuxième fleuve du Var

Ce fleuve côtier prend sa source à 315 m d'altitude, au pied du massif de l'Agnis, dans la plaine de Signes, grâce à un ensemble de résurgences au lieu-dit la Source de la roche bleue, pour se jeter dans la mer Méditerranée, au sud-ouest des salins d'Hyères. Le Réal Martin est son principal affluent. Le bassin versant du Gapeau couvre une superficie totale de 550 km^2. 15 communes et 137.711 habitants sont concernés (source INSEE 2011).

Le Gapeau et le Réal Martin sont des cours d'eau marqués par des crues soudaines et violentes et des périodes d'étiage prononcées.

Le territoire est marqué par un fort dynamisme démographique. La population a doublé en 40 ans sur le bassin versant, par conséquent les surfaces urbanisées ont également augmenté. Le fleuve doit ainsi faire face à cette forte augmentation des pressions humaines liée à l'attrait du territoire.

Le bassin versant du Gapeau est le siège de nombreuses activités humaines (agriculture, industrie agro-alimentaire et militaire, eau potable, assainissement, tourisme) qui modifient profondément le fonctionnement hydrologique du Gapeau.

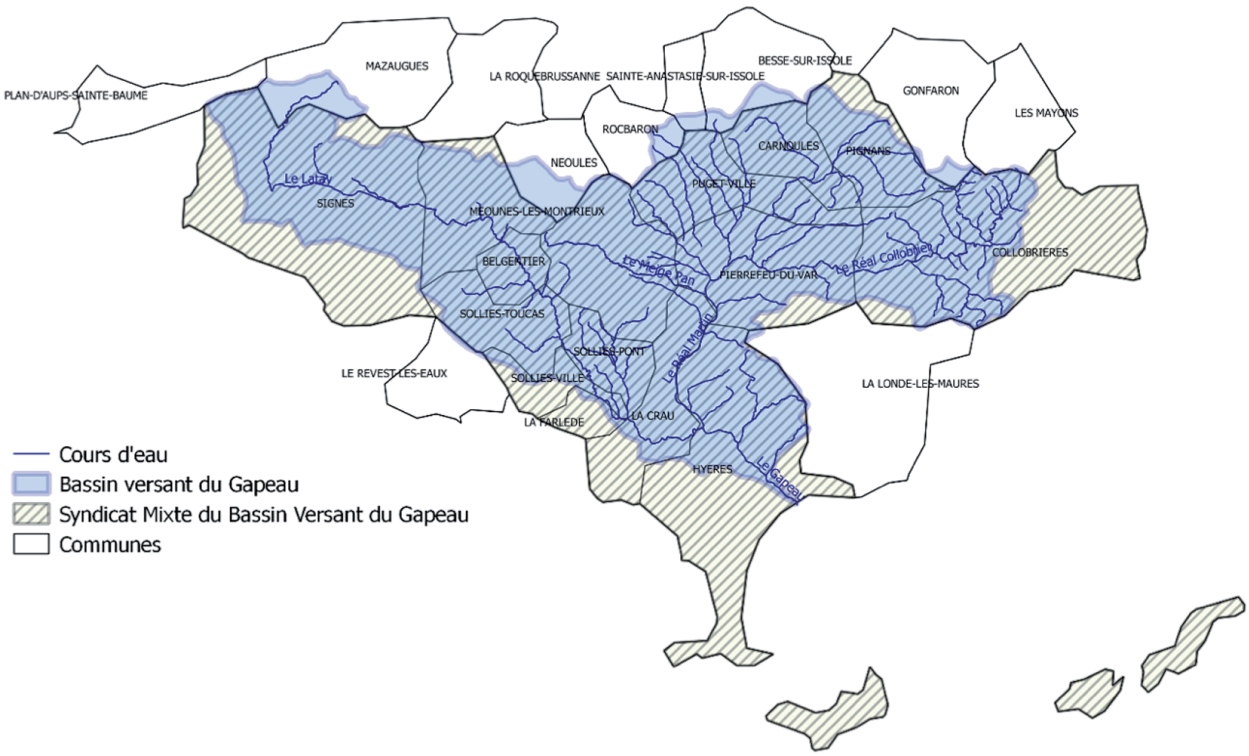

Le déséquilibre quantitatif de la ressource :

La surexploitation des ressources en eau souterraines et superficielles est une problématique majeure.

Les prélèvements pour l'irrigation et pour l'alimentation en eau potable sont maximaux en période estivale, lorsque la population augmente et que la sécheresse engendre des besoins en irrigation importants.

Les ressources locales sont insuffisantes pour combler les besoins et les apports externes sont indispensables pour satisfaire la consommation des usagers.

Barrage anti sel à Hyères (source photo SMBVG)

Des problèmes d'intrusion d'eau salée sont essentiellement liés aux pompages pour l'alimentation en eau potable dans la nappe alluviale du Gapeau.

Afin de gérer le biseau salé, un barrage anti-sel a été mis en place ainsi que des berges filtrantes en aval afin de favoriser l'infiltration de l'eau dans les sables avant qu'elle ne se charge en sel.

Le problème de la qualité de l'eau :

Les eaux souterraines et superficielles sont polluées par des matières azotées et phosphorées, par des pesticides, des produits phytosanitaires, par des métaux lourds, des hydrocarbures, etc. conséquences des activités humaines.

L'état du principal aquifère « alluvions du Gapeau » n'est pas bon, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Le taux de nitrates et de pesticides est supérieur au seuil fixé par les normes européennes.

La dégradation des milieux aquatiques et de la continuité piscicole :

Plusieurs ouvrages présents sur les cours d'eau fragmentent la continuité piscicole et aggravent la migration des grands migrateurs amphihalins. La mauvaise qualité des eaux limite également les possibilités de colonisation du bassin versant par des espèces sensibles à la qualité de l'eau. Le régime hydrologique du cours d'eau et ses étiages forts amplifié par des prélèvements excessifs est un facteur limitant.

Ouvrage sur le Réal Martin (source photo SMBVG)

Des inondations importantes :

L'inondation est un phénomène naturel aggravé par l'activité humaine. Ainsi, en zone inondable, le développement économique, les aménagements (activités, voiries, déforestation, etc.) modifient les conditions d'écoulement (imperméabilisation et ruissellement), tout en diminuant les champs d'expansion des crues. Sur les cours d'eau les aménagements (pont, enrochements, etc.) et le défaut chronique d'entretien de la part des riverains, aggravent le risque.

Le Réal Martin en crue…

Des acteurs dynamiques pour une meilleure gestion de l'eau

La « Commission Locale de l'Eau ou CLE»

La CLE est une assemblée constituant un véritable parlement local de l'eau. Elle construit le SAGE pas à pas en associant les collectivités, l'ensemble des usagers de l'eau présents sur le territoire ainsi que les services de l'Etat concernés.

La CLE est le moteur du SAGE. Sa composition encadrée par la loi, est arrêtée par le préfet. Il s'agit d'un organe politique de concertation pour la préparation et la mise en œuvre du SAGE

Le Président de la CLE : **Patrick MARTINELLI** (Pierrefeu-du-Var)
Les Vice-Présidents de la CLE : **Isabelle MONFORT** (Hyères), **Didier MIELLE** (Pignans), **Franck CHAUVET** (Fédération Hydraulique du Var), **Gérard PUVEREL** (La Farlède, CCVG)

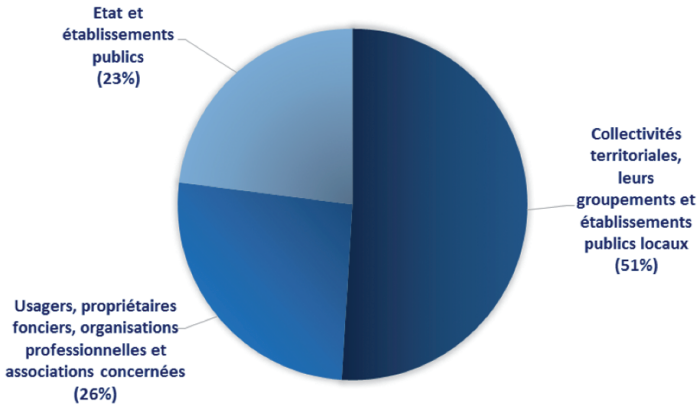

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau ou SMBVG

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau est l'établissement public qui porte la réalisation technique et financière des études et des travaux décidés par la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du SAGE. Il a été créé par arrêté préfectoral le 3 février 2014. L'ensemble des communes et EPCI du bassin versant du Gapeau en sont membres

Les élus représentant le Syndicat

Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau : **Patrick Martinelli** (Pierrefeu-du-var).

Vice-Présidents du Syndicat Mixte : **Isabelle MONFORT** (Hyères), **Gérard PUVEREL** (La Farlède),

Michel ARMANDI (Collobrières), **Joseph FABRIS** (Signes).

Le SAGE, qu'est-ce que c'est ?

Un outil réglementaire pour la gestion de l'eau…

Un SAGE est un outil local de planification qui organise une gestion globale et équilibrée de l'eau dans l'intérêt général.

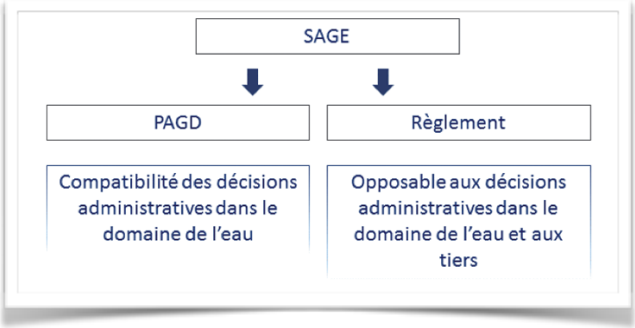

Un SAGE est composé de 2 documents :

- Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, opposable aux décisions administratives. Il définit les objectifs du SAGE et évalue le coût de leurs mises en œuvre.
- Un règlement opposable aux tiers. Les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent lui être conforme.

…qui établit la politique de l'eau du bassin versant du Gapeau

Après enquête publique, le SAGE est arrêté par le Préfet. Ses dispositions s'imposent alors à toutes les décisions prises sur le bassin en matière de gestion des eaux.

- Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions du SAGE.
- Les programmes des collectivités en matière de gestion de l'eau doivent respecter et mettre en œuvre ses dispositions.
- Les usagers (producteurs d'eau, pêcheurs, agriculteurs, aménageurs, etc.) doivent respecter les règles les concernant édictées le cas échéant dans le règlement du SAGE.

Quelles sont les étapes de la démarche ?

L'élaboration du SAGE doit permettre de :

- Dresser un état des lieux : ressource en eau, état des milieux aquatiques, usages…
- Définir des objectifs de qualité : quelle qualité de l'eau recherchée en fonction des usages ?
- Définir des objectifs de quantité : quel débit dans le cours d'eau, quel niveau dans la nappe ?
- Définir des objectifs de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau
- Préciser les priorités à retenir pour atteindre les objectifs fixés
- Évaluer les moyens économiques et financiers

Avant l'approbation d'un SAGE, diverses étapes peuvent être identifiées. Le calendrier prévisionnel de travail est le suivant :

Les actions engagées dès 2014 pour la gestion de l'eau

L'entretien des cours d'eau et de la ripisylve

Un des objectifs du Syndicat Mixte est l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve sur l'ensemble du bassin versant du Gapeau. Pour cela, un programme pluriannuel de gestion, outil indispensable pour une logique d'action amont-aval, sera réalisé.

Dès 2015, ce programme bénéficiera d'une « Déclaration d'Intérêt Général » (DIG), un outil règlementaire permettant au Syndicat Mixte d'intervenir en toute légitimité sur les cours d'eau en propriétés privées.

La ripisylve, qu'est-ce que c'est ?

L'origine latine du mot « ripisylve » associe la berge (ripa) et la forêt (sylva). La ripisylve est ainsi l'ensemble des buissons, arbres et arbustes présents sur les berges des cours d'eau.

Dans la vallée du Gapeau, la ripisylve est dominée par l'aulne glutineux. Elle forme de véritables forêts galeries constituées de cordons d'aulnes et de frênes le long du lit majeur du cours d'eau.

Une ripisylve diversifiée présente de multiples intérêts. Cette végétation, inondée lors des débordements, permet de réduire les vitesses de courant par frottement ce qui diminue indirectement l'impact des crues.

Elle constitue une garantie notamment contre l'érosion des berges (maintien de leur stabilité), le réchauffement des eaux (zone d'ombrage), et de la qualité des cours d'eau (filtre contre la pollution venant des versants).

Un inventaire des zones d'expansion des crues

Les zones d'expansions de crue jouent un rôle majeur dans la prévention des inondations en réduisant les débits à l'aval et en allongeant la durée des écoulements. Ces zones ont aussi leur importance dans la structuration du paysage et l'équilibre des écosystèmes.

Les zones d'expansion des crues à préserver sont des secteurs inondables mais non urbanisés, éventuellement aménageables.

Dès 2014, le Syndicat Mixte réalisera un inventaire avec pour objectif d'identifier les zones d'expansion des crues pouvant faire l'objet d'une restauration d'éléments naturels en mesure de freiner les écoulements.

Un système d'alerte crue optimisé

Un système d'alerte crue et de surveillance des inondations permet de comprendre, surveiller, mieux informer la population des risques d'inondation, acquérir des données et donc de la connaissance pour pouvoir réagir à temps. Dès 2014, le Syndicat Mixte a prévu d'acquérir 3 stations d'alerte crue supplémentaires pour le bassin versant du Gapeau.

Le PAPI, Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

Le PAPI est un programme d'actions contractuel. C'est la déclinaison opérationnelle du volet inondation du SAGE.

Un programme d'études est préalable à la constitution d'un programme de travaux de prévention des inondations.

La labellisation PAPI, validée par un Comité national regroupant des représentants de l'Etat et des Collectivités permet d'obtenir des subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau.

Une étude lancée en 2014, dont les résultats sont attendus pour 2015, apportera les premiers éléments nécessaires à la constitution de ce programme.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Siège

Hôtel de Ville - Place Urbain Sénès 83390 Pierrefeu-du-Var

Renseignements : www.pierrefeu-du-var.fr (onglet Bassin Versant du Gapeau)

Courriel : c.ton@pierrefeu-du-var.fr

Le Réal Martin (source photo SMBVG)